



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :  
Le 08 juin 2016

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 7  
- de votants : 7  
  
- délégués suppléants : 14  
- de présents : 3  
- de votants : 3

L'an deux mille seize, le 22 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

\*\*\*\*\*

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
II/022/16

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu le Code du travail ;

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Vu la Convention collective nationale N° 3175 des Organismes de Tourisme ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET : Recrutement de personnel saisonnier.

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup>, 4 et 7 ;



Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération du Comité de direction N° II/011 en date du 04 Mai 2016 ;

Les congés annuels du personnel permanent ne commençant qu'à partir de mi-juillet et s'échelonnant jusqu'au 04 Septembre, il convient de recruter deux contrats saisonniers à temps partiel pour répondre de façon optimale aux missions d'accueil aux dates suivantes :

- Une personne à 25h semaine du 18 au 31 Juillet 2016,
- Une personne à 25h semaine du 1<sup>er</sup> Août au 04 Septembre 2016.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 Juin 2016,

- D'autoriser le Directeur Général à recruter deux contrats saisonniers à temps partiel selon la proposition ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général à recruter deux contrats saisonniers à temps partiel.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,  
Élisabeth GONDY



Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La Présidente,  
Élisabeth GONDY

La Présidente :

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture.